

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

DU PORT DE PLAISANCE LISLET GEOFFROY



SOMMAIRE

I.- RAPPEL DES REGLES D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire
- I.-2. Au titre des obligations contractuelles
 - I.-2.1. Le compte d'exploitation
 - I.-2.2. Révision des conditions financières
 - I.-2.3. Partie technique
 - I.-2.4. Qualité du service
 - I.-2.5. Partie financière
- I.-3. Au titre du code général des collectivités territoriales

II – FAITS ET EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

III – DONNEES DE L'ACTIVITE PORTUAIRE

- 3.1 Capacité totale du port
- 3.2 Découpage sectoriel du port
- 3.3 Répartition des navires par dimension
- 3.4 Les activités et services
- 3.5 Autorisations annuelles d'amarrage activité de plaisance
- 3.6. Autorisations annuelles d'amarrage activité de pêche professionnelle
- 3.7. Escales
- 3.8 Résidents
- 3.9. Autres

IV – DONNEES D'EXPLOITATION COMPARATIVES

- 4.1 Chiffre d'affaires de l'exercice et évolution des indicateurs d'activités
- 4.2. Activité stationnement
- 4.3 Activité Carénage
- 4.4 Activité de manutentions
- 4.5 Activité Carburant
- 4.6 Locaux commerciaux

V – ETAT DU PERSONNEL

- 5.1 – Liste du personnel et répartition par fonction et classification
- 5.2 Dépenses de personnel

VI.- DONNEES TECHNIQUES ET TRAVAUX D'ENTRETIEN

- 6.1. Mise en service du nouvel élévateur à bateaux
- 6.2. Livraison et pose des nouveaux pylônes de balisage maritime
- 6.4 Entretien et maintenance du port
- 6.3. Lancement d'un diagnostic environnemental

VII - INCIDENTS ET OPERATIONS INTERVENUS

- 7.1 Naufrage en mer – Hommage et cérémonie
- 7.2 Dégradation de navires - Feux d'artifice de la Saint Sylvestre
- 7.3 Acquisition de la barge « CLC LE MARIE LOUISE »

VIII – ANIMATIONS DU PORT DE PLAISANCE

8.1 – 1^{ère} édition de la fête du port en collaboration avec l'OSTL

8.2 – Evènement Al Hippi Fest

IX – INSTANCES ET DECISIONS

9.1. Dérogations aux tarifs portuaires

9.2 Le Conseil Portuaire

9.3 Le Comité de contrôle et d'exploitation du port

X.- QUALITE DU SERVICE

10.1 Concertation entre la SPL OPUS et les usagers du port : Le Comité Local des Usagers Permanents du Port – CLUPP et le Comité Local de la Pêche Professionnelle

10.2 Réunions partenariales – Balisage maritime

10-3. Modernisation des outils et des procédures d'administration

10.4 Nombre d'attribution de places de stationnement

10.5 Nombre d'usagers inscrits sur les listes d'attente

10.6 Nombre de créances irrécouvrables, contentieux en cours avec des usagers

10.7 Nombre de retraits de postes de stationnement

10.8 Nombre de résiliation d'AOT

XI - DONNEES FINANCIERES

11.1. Evolution du Compte de résultat

11.2 Charges d'exploitation

- *Achats de marchandises*
- *Achats de services extérieurs*
- *Impôts et taxes*
- *Frais de personnels*
- *Autres charges de gestion courante*
- *Dotations aux amortissements et provisions*

11.3 Résultat financier

11.4 Investissement

11.5 Les conditions financières du contrat et conditions de révision

- *Redevance versée*
- *Avenant n°3 au contrat de DSP*

XII - DONNEES COMPTABLES

12.1 Méthode d'établissement

12.2 Modes d'imputations

12.3 État des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat

12.4 Situation des biens et immobilisations du concessionnaire

12.5 Programme pluriannuel d'investissement de renouvellement des installations portuaires

XIII.- PERSPECTIVES 2024

XIII.- CONCLUSION

ANNEXES

Annexe 1 : Grilles tarifaires 2023

Annexe 2 : Rapport de gestion 2023 de la SPL OPUS

Annexe 3 : Assurances

Annexe 4 : comptes-rendus de réunion

Annexe 5 : Délibérations du Conseil Municipal

I.- RAPPEL DES REGLES D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire

Le présent rapport est établi par la Société Publique Locale d'Optimisation des Politiques Urbaines du Sud – SPL OPUS – en application des dispositions contractuelles de la convention de concession de service public du port de plaisance Lislet Geoffroy, signée le 21/12/2020 et conformément à l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique et aux règles régissant le rapport annuel prévu à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I.-2. Au titre des obligations contractuelles

I.-2.1. Le compte d'exploitation

La SPL OPUS assure la gestion du port de plaisance à ses risques et péril. Elle doit gérer le service de façon à assurer l'équilibre général des comptes de la concession. Cet équilibre est déterminé selon un compte prévisionnel annexé à la convention de délégation de service public et correspond à des conditions d'exploitation que la Ville de Saint Pierre s'engage à ne pas modifier sans en avoir préalablement informé le concessionnaire.

I.-2.2. Révision des conditions financières

S'il y a lieu, les conséquences financières de la modification des conditions d'exploitation sont réglées conformément aux stipulations de l'article 35 de la convention de concession.

I.-2.3. Partie technique

La partie technique du rapport est constituée :

- *du bilan du service assuré : nombre de contrats de différents types, nombre de manutentions, quantités de marchandises et de services divers délivrés ;*
- *d'un état des personnels affectés pendant l'année considérée avec indication des postes et des classifications professionnelles ;*
- *d'un rapport sur l'évolution générale de l'état des matériels et équipements exploités ;*
- *D'un rapport sur les travaux d'entretien, de réparation, de renouvellement et d'extension réalisés au cours de l'année considérée ;*
- *des éléments de comparaison avec l'exercice précédent ;*

I.-2.4. Qualité du service

En complément, le concessionnaire produit également une analyse de la qualité des services, qui comprennent les données suivantes : *la qualité et la nature de l'information délivrée aux usagers, l'accueil des usagers et la disponibilité des personnels du concessionnaire, la concertation entre la SPL OPUS et les usagers, la participation à l'animation et aux événements particuliers, la disponibilité et l'adéquation des équipements et services mis à la disposition des usagers, le traitement des réclamations, la qualité de l'environnement, les tarifs pratiqués, le rapport qualité/prix des prestations, l'ambiance, la sécurité*

I.-2.5. Partie financière

La partie financière du rapport est constituée :

- du compte annuel de résultat et des affectations directes
- en dépenses, du détail par nature des dépenses et leur évolution par rapport à l'exercice précédent,
- en recettes, du détail des recettes selon le type de tarification et leur évolution par rapport à l'exercice précédent ;
- d'une présentation des méthodes utilisées pour l'affectation des charges et des produits des charges directes et indirectes imputés au compte de résultat ;
- des engagements à incidence financière.

I.-3. Au titre du code général des collectivités territoriales

Le rapport est établi conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II - ELEMENTS MARQUANTS 2023

Livraison des derniers équipements



Réalisation d'un diagnostic environnemental du port



Hommage et cérémonie



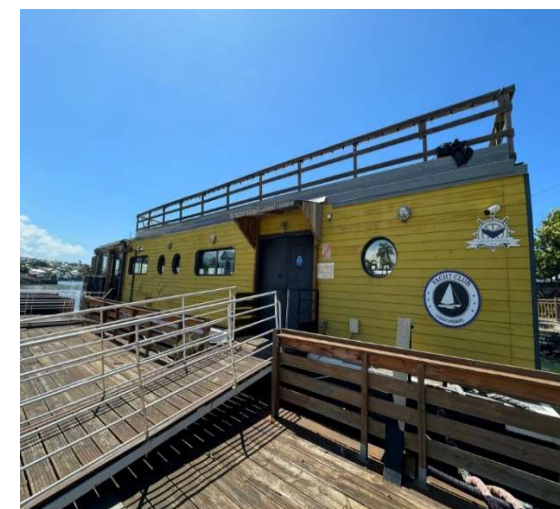
1ère Fête du port



Evènement Al hippi eat



Acquisition d'une barge flottante



III – DONNEES DE L'ACTIVITE PORTUAIRE

3.1 Capacité totale du port

Le Port dispose d'environ 400 places, dont 350 pour les bateaux de plaisance et une cinquantaine réservées aux pêcheurs professionnels. La configuration des différents quais est organisée en fonction des activités de pêches ou de plaisance, des attributions possibles et selon une longueur maximale de bateaux autorisés.

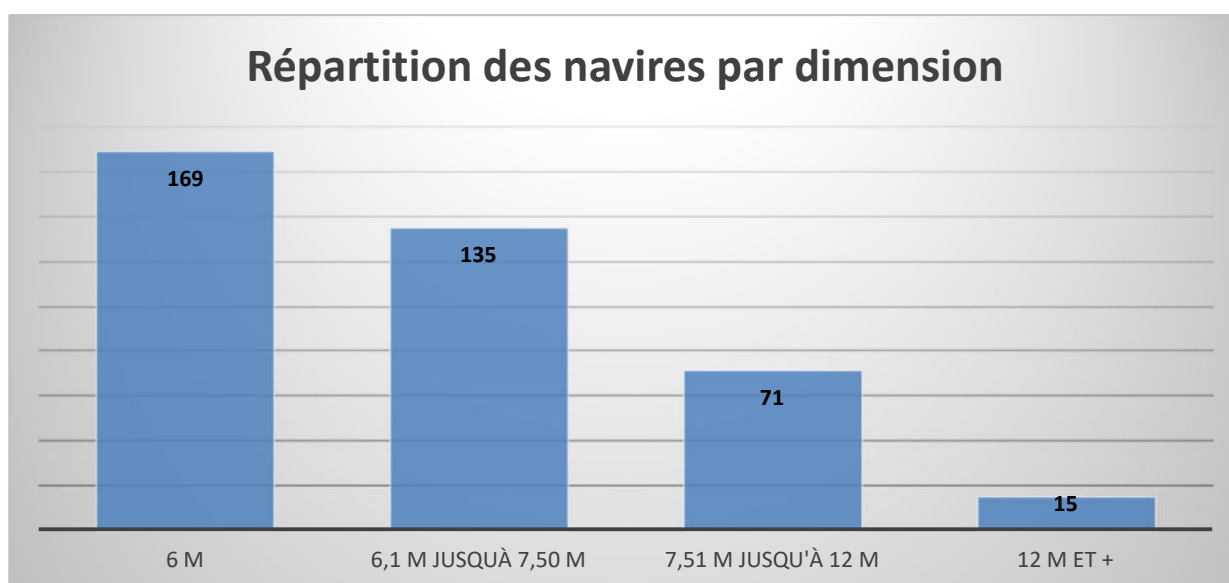
Le bassin du port occupe environ 36 800 m², dont presque 1 500 m² pour le bassin du radoub. L'avant-port représente une surface deux fois plus grande que le bassin du port, avec environ 72 000 m².

3.2 Découpage sectoriel du port

zone	nbre de places	Caractéristiques des pontons
Cale radoub	44	Barques de pêches traditionnelles de moins de 6 mètres
Ponton A	51	Barques de pêche traditionnelle jusqu'à 6m de long
Ponton B	85	Navires de plaisance de 4m à 7m
Ponton C	83	Navires de plaisance de 7 m à 7.50 m
Ponton D	75	Navires de plaisance de 7.50 m à 12 m
Ponton E	39	Voiliers de 9m à 15 m
Ponton F	20	Bateaux professionnels de pêche
Quais Nord/ Sud		Débarquements des visiteurs, aux stationnements des véhicules de pêcheurs, opérations de carénage

3.3 Répartition des navires dans le port de plaisance

Le port compte 390 navires répartis de la cale de radoub au quai sud, selon la dimension des bateaux.



3.4 Les activités et services

Différents équipements et services sont disponibles sur le port de plaisance :

- ✚ Stations de carburant en libre-service : 4 catégories de carburants mis à disposition par station d'approvisionnement. SP 98 et GO accessibles aux plaisanciers, SP98 bleu et GO bleu accessibles aux pêcheurs professionnels. Accès 24h/24 avec paiement aux bornes par carte bancaire ou prépayées
- ✚ Portique de levage : mise à l'eau et mise à terre des navires
- ✚ Aire de carénage
- ✚ Box pêcheurs : locaux de stockage des matériels de pêche
- ✚ Eau/Electricité : bornes eau douce et électricité situées sur différents pontons et sur les quais
- ✚ Sanitaires et laveries : espaces situés dans la zone technique du Port, accessibles aux résidents permanents
- ✚ Météorologie : Bulletin d'affichage journalier mis à la disposition des pêcheurs et plaisanciers
- ✚ Réseau Wifi gratuit : connexion gratuite et facilitée à internet pour accéder aux informations pratiques sur le Port de St Pierre
- ✚ Livecam à partir du site internet du port de plaisance donnant visibilité immédiate sur les conditions climatiques et météorologiques sur le port
- ✚ Installation d'un manche à air directionnel du vent

3.5 Autorisation annuelle d'amarrage activité de plaisance

Sur l'année 2023, 331 contrats annuels ont été comptabilisés. Ce chiffre est légèrement inférieur à 2022 où l'on avait enregistré **336** contrats de plaisance.

La SPL OPUS a instauré depuis l'année 2022 une obligation de 5 sorties par an à tout plaisancier souscrivant un contrat annuel d'amarrage.

L'équipe portuaire procède à un pointage journalier des navires sur le plan d'eau. Ainsi, tout plaisancier qui n'aura pas effectué au moins cinq sorties en mer, consécutives ou non, pourra se voir refuser le renouvellement du contrat annuel d'amarrage sur l'année suivante.

L'objectif de cette démarche est de lutter contre « les navires ventouses » et de permettre la libération de places de stationnement.

3.6 Autorisation annuelle d'amarrage activité de pêche professionnelle

Le port de plaisance enregistre **54** contrats d'amarrage pour l'activité de pêche professionnelle. Un chiffre qui reste équivalent à celui de 2022.

La configuration du port et de son accès, mais également sa saturation restreignent les possibilités d'accueil de nouveaux bateaux, ce qui constitue une limite pour le gestionnaire qui se trouve dans l'incapacité d'honorer les nouvelles demandes d'emplacement.

3.7 Escales

10 contrats d'escale en mer ont été conclus en 2023. Ce chiffre reste relativement faible. Il est à rapporter pour l'essentiel aux conditions de mer à Saint-Pierre, très difficiles pendant l'hiver austral, conduisant le port à être en état d'hibernation de juin à septembre.

3.8 Résidents

Le port a accueilli sur l'année 2023, 13 plaisanciers résidents. Un chiffre qui n'a pas connu d'évolution. Le décès d'un résident a été enregistré en 2023.

3.9. Autres

La SPL vend accessoirement des badges aux usagers du port pour l'accès sécurisé aux pontons et des cartes de recharge en carburant. La 1ère carte est gratuite puis payante en cas de renouvellement pour perte.

La vente est fixée au prix unitaire de 30 € HT. Sur l'année 2023, 64 cartes et badges ont été vendus.

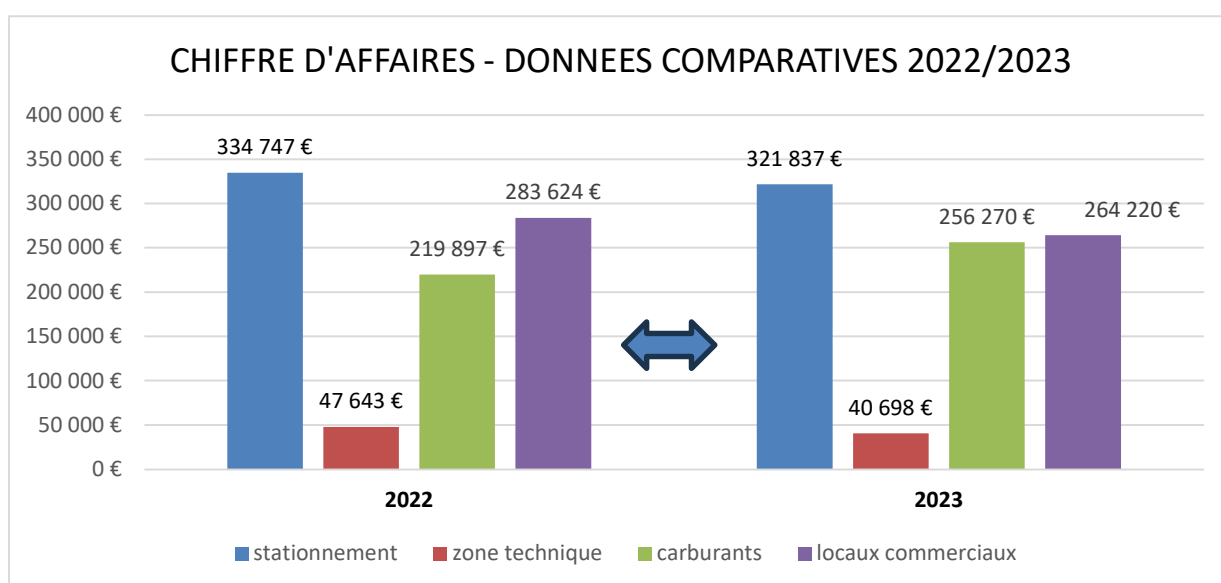
IV – DONNEES D'EXPLOITATION COMPARATIVES

4.1 Chiffre d'affaires de l'exercice et évolution des indicateurs d'activité

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 888 188 €. Il est essentiellement constitué des activités suivantes :

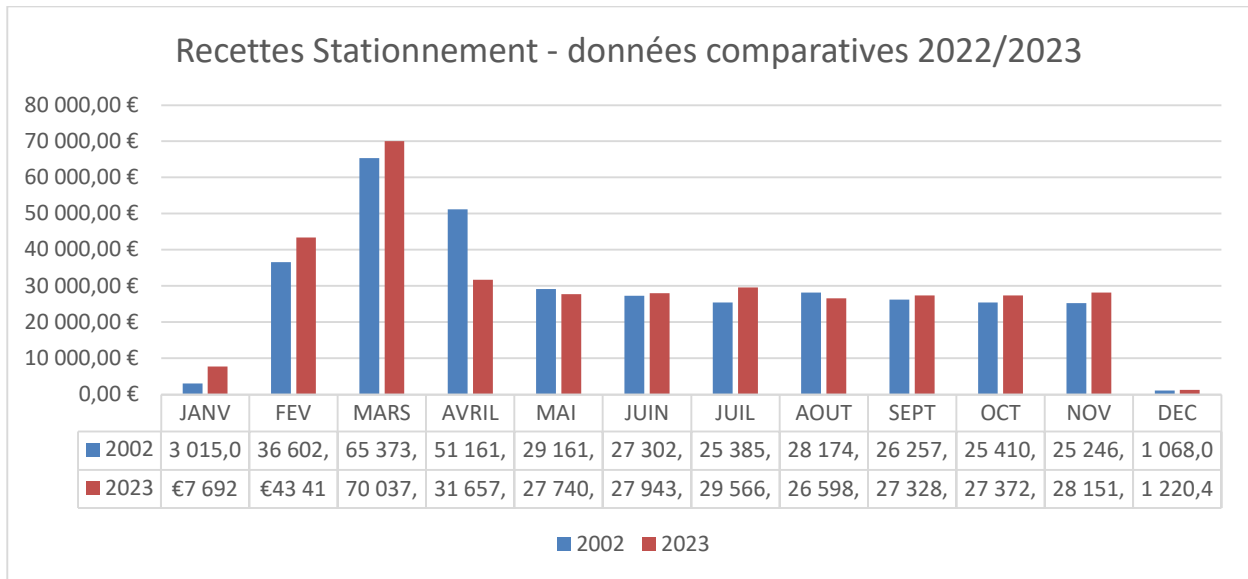
ACTIVITES	2022	2023	VARIATION
STATIONNEMENT	334 747 €	321 837 €	- 3.86 %
CARBURANTS	219 897 €	256 270 €	+ 16.5 %
LOYERS COMMERCIAUX	283 624 €	264 220 €	- 6.85 %
ZONE TECHNIQUE	47 643 €	40 698 €	- 14.6 %
BADGES-CARTES PREP	2129 €	1742 €	-14.5 %
REDEVANCES DE PASSAGE	6741.91	2721 €	-60 %
MANIFESTATIONS DIV	-	700 €	
TOTAL	888 040 €	888 188 €	+ 0.017 %

Le graphique ci-dessous retrace les données comparatives du chiffre d'affaires sur l'ensemble des activités portuaires entre 2022 et 2023. En Synthèse, seule l'activité de carburant a connu une progression.



4.2. Activité stationnement

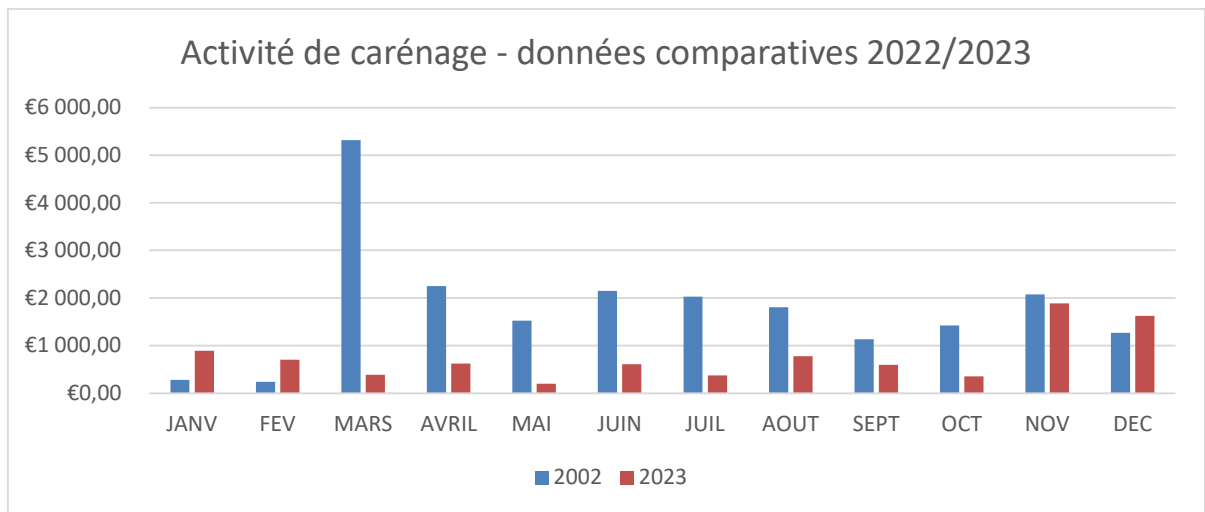
Le chiffre d'affaires de l'activité stationnement, pêche/plaisance confondue, s'élève à 321 837 € en 2023 contre 334 747 € en 2022. Une diminution à considérer au regard des situation d'impayés et de remboursements partiels sur l'activité de stationnement (décès résidents, pêcheurs..). Les recettes non soldées passeront en créances irrécouvrables.



4.3. Activité Carénage

Le chiffre d'affaires généré sur l'activité de carénage connaît une diminution importante, sans que l'activité elle-même ne régresse pour autant de manière significative. L'explication tient essentiellement aux nombreux impayés constatés sur la période sous revue, soit un montant total de 9272 €. Malgré les procédures engagées (relance, mise en demeure), les sommes sont complexes à recouvrer.

Bien que la SPL OPUS ait tenté de solutionner la situation de nombreux navires stationnés de manière illicite sur la zone technique depuis plusieurs années, en leur proposant notamment une régularisation par la conclusion de « contrats annuel de carénage longue durée » un certain nombre de propriétaires continue de ne pas honorer leurs obligations contractuelles. Les situations sont rapportées au comité de contrôle quant aux décisions à engager. Certaines d'entre elles font l'objet de contentieux et des mesures d'expulsion sont en cours.

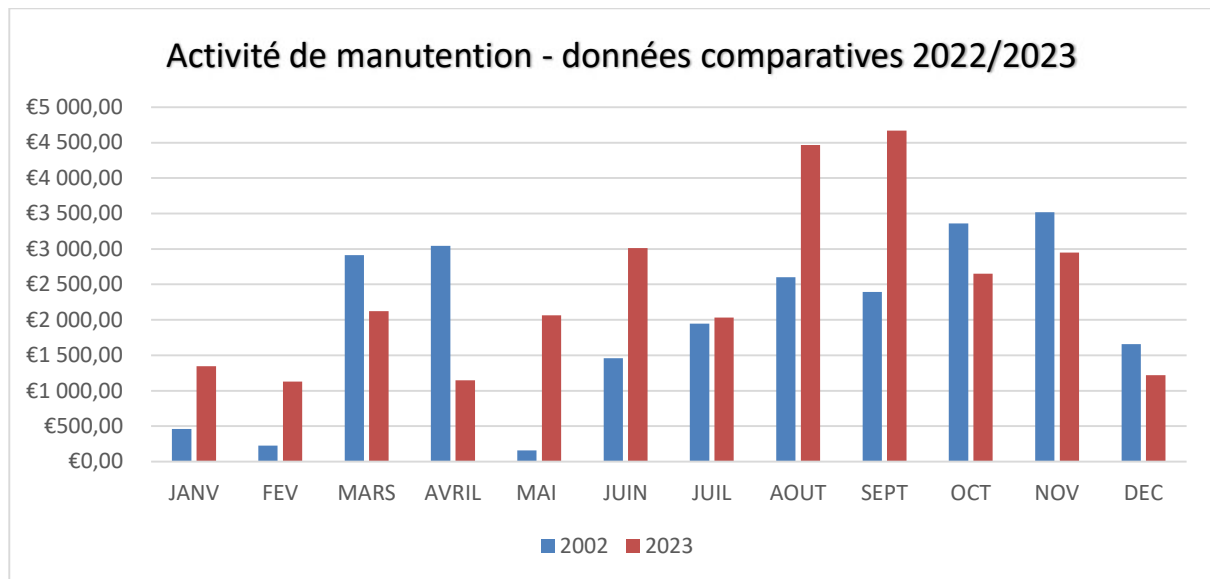


	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
2022	279,00 €	235,00 €	5 318,00 €	2 250,20 €	1 525,00 €	2 150,20 €	2 028,50 €	1 807,80 €	1 130,00 €	1 422,00 €	2 077,00 €	1 269,00 €
2023	892,00 €	699,00 €	386,00 €	623,00 €	196,00 €	610,00 €	372,00 €	774,00 €	596,00 €	354,00 €	1 888,00 €	1 620,00 €
IMPAYES 2023										9272.€		

4.4 Activité de manutention

Les activités de manutention concernent les opérations de levage des bateaux pour une mise à terre ou à l'eau. En 2023, elles s'élèvent à un peu plus de 28 800 €, en progression par rapport en 2022.

Le nouvel élévateur à bateau a été déployé et mis en service fin mars 2023.



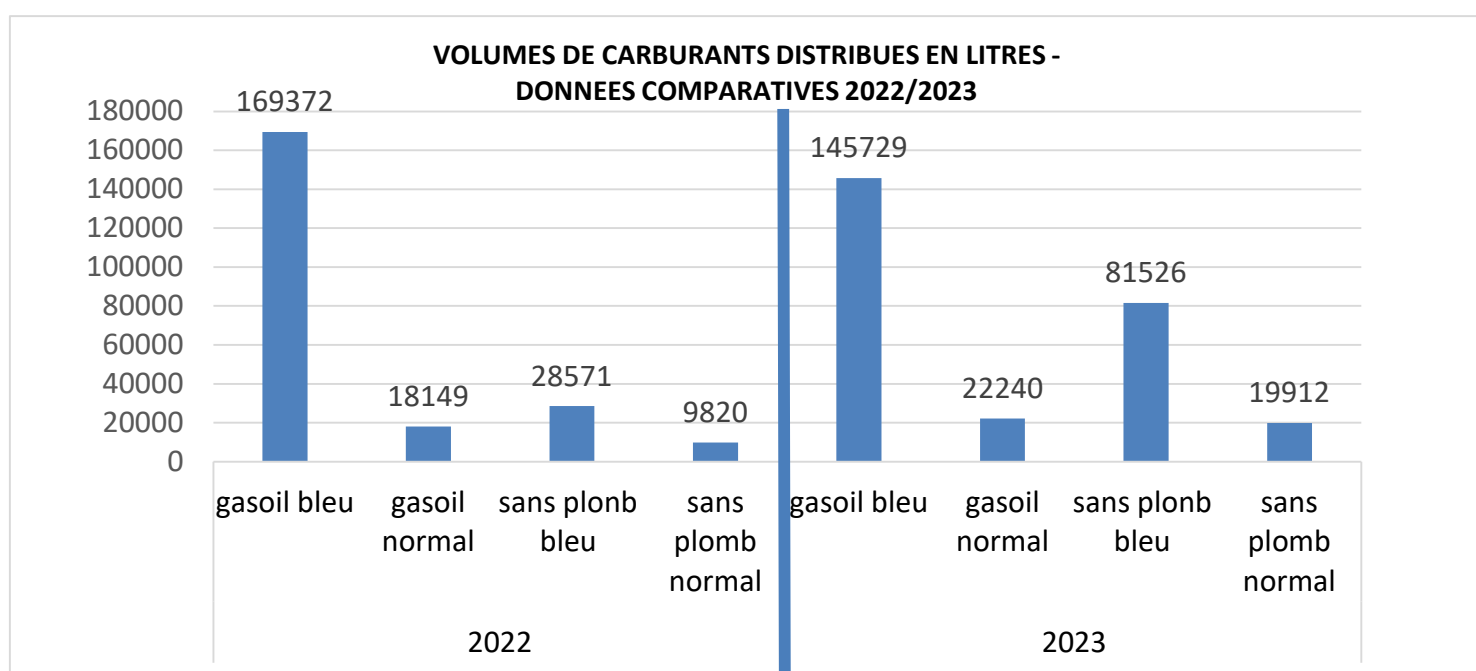
4.5 Activité Carburant

Cette activité concerne la perception de sommes liées à la vente de carburants aux pêcheurs professionnels et plaisanciers soit 256 270 € enregistrés en 2023 contre 219 897 € pour 2022. Face au contexte inflationniste mondial du prix des carburants intervenu à mi 2022, la SPL OPUS a dû par anticipation réduire la remise jusqu'alors consentie aux professionnels de la pêche, la ramenant de 12 cts d'euros à 6 cts d'euros.

En parallèle, un nouveau marché de fourniture de carburants pour le port a été lancé et a permis d'engager une concurrence entre les prestataires de la place. Plus de 269 000 Litres de carburants vendus en 2023 dont le gasoil bleu reste la proportion la plus importante avec un peu plus de 145 000 litres distribués.

Vente de carburants - année 2023

	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	aout	sept	oct	nov	dec
Gasoiil bleu	14 407,24 €	8 889,09 €	15 229,66 €	11 498,04 €	7 782,70 €	4 262,14 €	8 357,35 €	8 977,13 €	6 744,93 €	14 759,39 €	13 907,42 €	11 833,56 €
Sans plomb bleu	7 758,33 €	4 950,00 €	6 126,45 €	7 320,77 €	3 242,44 €	2 800,25 €	4 400,60 €	3 178,32 €	4 040,48 €	8 991,10 €	8 448,29 €	6 664,10 €
Gasoiil normal	3 319,97 €	1 708,17 €	2 031,76 €	2 688,88 €	3 022,43 €	704,58 €	600,74 €	2 197,19 €	1 530,83 €	3 755,61 €	3 490,34 €	6 176,98 €
Sans plomb normal	2 846,23 €	1 413,19 €	2 228,71 €	4 085,35 €	1 786,66 €	1 559,91 €	1 763,60 €	2 582,83 €	2 133,73 €	6 063,84 €	1 925,45 €	5 950,34 €



4.6. Locaux commerciaux

Cette activité concerne la perception des loyers de locaux commerciaux. Le montant total perçu sur 2023 est de 264 221 € contre 283 624 € en 2022. Cette diminution intervient sous l'effet direct de résiliations de conventions AOT (Waterland, Mahi-Mahi), l'échéance du contrat de l'EURL Big Snack Plus ainsi que la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre de la société le CLC MARIE LOUISE.

Le montant total des impayés de loyers pour l'année 2023 s'élève à la somme de 17 840 € ce qui a impacté considérablement le chiffre d'affaires global.

Listing des exploitants de locaux commerciaux au 31.12.2023 :

EXPLOITANTS	MONTANT MENSUEL LOYER TTC	DATE DE CONCLUSION DU CONTRAT	ECHEANCE	INFORMATION	MODE DE PASSATION
HIPPY EAT (terrasse)	330,00 €	01.11.2023	31.10.2026	Renouvellement AOT occupation temporaire espace terrasse	Article L2122-1-3 du CG3P - alinéa 4
COPASUD	400,00 €	01.01.2022	31.12.2025		Procédure de sélection préalable Art. L.2122-1 CG3P
GIE LEONCE	400,00 €	01.01.2022	31.12.2025		Procédure de sélection préalable Art. L.2122-1 CG3P
GIE DU PONT	400,00 €	01.05.2023	31.12.2025	Cession de parts nouveaux associés	Transfert de contrat
SARL NAUPIECHE	500,00 €	01.01.2022	31.12.2025		Procédure de sélection préalable Art. L.2122-1 CG3P
KAZABUL	564,20 €	01.01.2022	31.12.2025		Procédure de sélection préalable Art. L.2122-1 CG3P
SARL GYROTECK	600,00 €	01.01.2022	31.12.2025	Avenant n° 1 à conclure au 01.01.2024 extension sur ancien local MAHI MAHI	Article L2122-1-3 du CG3P - alinéa 4
SARL SUNNYDAYS	2900.00 €	01.01.2022	31.12.2025	Avenant n°1 conclu le 01.06.2023 – extension sur ancien local MAD Véloxygène	Article L2122-1-3 du CG3P - alinéa 4

ESCALE GOURMANDE	771,43 €	01.01.2022	31.12.2026		Article L2122-1-3 du CG3P - alinéa 4
SARL LE VIEUX SAINT PIERRE	1 300,00 €	01.08.2022	31.07.2026		Procédure de sélection préalable Art. L.2122-1 CG3P
SARL ESPACE MER	1522.25 €	01.01.2022	31.12.2025	Avenant n°1 au 01.12.2023– extension local de stockage	Article L2122-1-3 du CG3P - alinéa 4
CAPTAIN JO	1 160,95 €	01.11.2021	30.11.2025		Procédure de sélection préalable Art. L.2122-1 CG3P
L'OTANTIK (STE BIG SNACK +)	1 193,50 €	01.01.2021	30.11.2023	Echéance AOT 30.11.2023	Procédure de sélection préalable Art. L.2122-1 CG3P
BARGE FLOTTANTE				Liquidation judiciaire CLC MARIE LOUISE 2	Procédure de sélection préalable Art. L.2122-1 CG3P
LE CAP MECHANT D'ABORD	10 850,00 €	01.01.2021	30.08.2026	Convention AOT Mairie	Transfert de contrat

V – ETAT DU PERSONNEL

5.1 – Liste du personnel

Le personnel affecté au port est réparti sur 2 filières-métiers :

- Une équipe technique composée de 2 agents
- Une équipe administrative composée de 2 agents

Répartition du personnel par fonction et classification

EQUIPE TECHNIQUE		
Agent	Fonction	Catégorie/statut
CHANE KOUNE Jean Michel	Maitre de port secondaire	Catégorie C Personnel extérieur mis à disposition
SUMAC Cédric	Agent portuaire	Catégorie C Personnel extérieur mis à disposition
EQUIPE ADMINISTRATIVE		
Agent	Fonction	Catégorie/statut
MOREL Mélinda	Chargée de gestion administrative et comptable	C Personnel extérieur mise à disposition
KICHENAPANAI DOU Thierry	Agent Portuaire	C Personnel extérieur mis à disposition

5.2 Dépenses de personnel

🚧 Dépenses de rémunération directement supportées par la SPL OPUS :

Les dépenses de personnel comprennent les frais de rémunération pour un montant de plus de 54 000 € au 31.12.2023 et composés notamment des frais suivants :

- Personnel affecté au port : primes annuelles du personnel mis à disposition
- Quote-part d'intervention de l'équipe sanitaire (5%)
- quote-part concernant les salaires du personnel administratif

🚧 Remboursement des frais de rémunération des équipes portuaires mises à disposition

Ces dépenses se décomposent :

- du remboursement à la Ville de Saint-Pierre des salaires annuels des équipes portuaires, qui demeure employeur des agents. Elles ont représenté un peu plus de 187 813 en 2023 contre 178 080 € en 2022 (revalorisation des indices de la Fonction Publique et des charges afférentes sous l'effet de l'inflation)
- du remboursement à la Ville et au CCAS de St Pierre d'une quote-part des salaires annuels des personnels cadres intervenant respectivement sur les fonctions de direction et de pilotage administratifs et financiers des projets mis en œuvre sur le port de plaisance. Elles ont été réparties sur l'activité de pilotage du port et les contrat AMO souscrits avec la Ville de Saint-Pierre En traitement comptable, ces dépenses de remboursement de salaires sont comptabilisées à la section « Autres Achats et Charges Externes » et ne sont donc pas affectées aux dépenses directes de personnel.

VI. DONNEES TECHNIQUES ET TRAVAUX D'ENTRETIEN

6.1. Mise en service du nouvel élévateur à bateaux

Dans le cadre du programme FEAMP, la SPL OPUS a fait l'acquisition d'un nouvel élévateur à bateau d'un montant de 265 000 €. L'équipement a été mis en service fin mars 2023 et est venu remplacer l'ancien portique de levage de plus de 12 ans d'âge.



6.2. Livraison et pose des nouveaux pylônes de balisage maritime

La SPL OPUS a également procédé au remplacement des anciens pylônes de balisage maritime pour un montant de 46 213 €.



S'inscrivant dans le programme FEAMP, l'opération de renouvellement des équipements portuaires a contribué à moderniser les outillages du port. Une enveloppe financière de plus de 398 000 €, dont les financements sont issus de l'Etat, de la Ville de Saint-Pierre et de la SPL OPUS sur fonds propres. Les données récapitulatives financières sont détaillées au tableau ci-après :

Objet Investissement	Coût Définitif suite appel d'offres HT	Aide FEAMP	Dont Aide CPN	Aide Mairie de St Pierre	Part SPL OPUS
Elévateur à bateaux	268 432,00 €	80 529,60 €	26 843,20 €	106 000,00 €	77 875,92 €
Station-service automatisé	70 288,00 €	36 268,61 €	12 089,54 €		27 904,33 €
Travaux mises aux normes Phares et Balises (Fourniture) exempt TVA	46 213,00 €	27 727,80 €	9 242,60 €		9 242,60 €
Travaux mises aux normes Phares et Balises (Pose) - estimatif	13 310,00 €	7 986,00 €	2 662,00 €		3 793,35 €
TOTAUX	398 243,00 €	152 512,01 €	50 837,34 €	106 000,00 €	118 816,20 €
RESSOURCES PERCUES		152 512,01 €	50 837,34 €	106 000,00 €	
RESTE A PERCEVOIR		0,00 €	0,00 €	0,00 €	

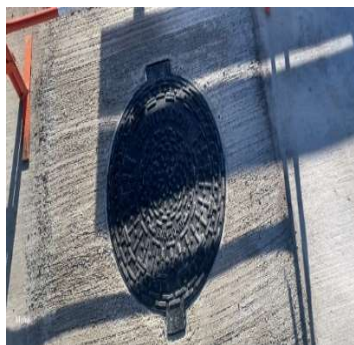
Les recettes liées à cette opération ont été recouvrées dans leur intégralité.

6.3 Entretien et maintenance du port

Les travaux d'entretien et de maintenance pour le port s'élèvent pour l'année 2023 à environ 86 000 € et concernent **les principaux postes suivants** :

- Prestation de gardiennage et de sécurité sur le périmètre portuaire pour 17 150 € HT
- Maintenance élévateur : 20 100 € HT (dont une partie importante de dépenses avant livraison du nouveau portique de levage)
- Maintenance station de carburant : 7 300 € HT
- Maintenance/réfection portillon : 11 800 € HT
- Travaux de dépose de regard : 5 600 € HT
- Travaux de réparation : 12 355 €
- Exploitation et maintenance de la signalisation maritime du port de plaisance (convention DMSOI) : 8800 €
- Le reliquat correspondant aux autres frais (dératisation, petites interventions..)

Pose regards



Remplacement anneaux



Remplacement grilles évacuation



6.4. Lancement d'un diagnostic environnemental et inventaire de biodiversité

La SPL OPUS a souhaité améliorer la prise en compte des exigences environnementales en s'engageant dans la démarche assimilée « Ports propres » avec une première étape portant sur la réalisation d'un diagnostic environnemental.

S'appuyant sur le « Guide Ports Propres en France » produit par la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), le cadre de cette mission avait pour objet la conduite d'une étude en trois temps permettant de :

- préciser, qualifier et quantifier les flux de pollution et les ressources consommées en fonction des équipements existants, en relation avec l'environnement du port pour confirmer les besoins d'amélioration des équipements
- prioriser les sources de pollution et proposer des objectifs de qualité adaptés aux enjeux prioritaires de lutte contre les pollutions (accidentelles, chroniques) ainsi que des effets des actions à entreprendre,
- proposer une stratégie d'action pour améliorer la performance environnementale du port de saint-pierre en rapport avec les objectifs et les actions retenus.

De cette démarche, un plan d'action autour de 4 objectifs stratégiques a été décliné :

1. **Information et sensibilisation auprès des gestionnaires, usagers et résidents**
2. **Réduction des pollutions et des déchets à la source sur le site portuaire**
3. **Elimination des pollutions et des déchets du site portuaire, via les filières de traitement adaptées**
4. **Réduction de la consommation d'eau et d'électricité**

Trois actions prioritaires ont été retenues :

- Réaménagement de l'aire de carénage et remplacement du dispositif de traitement : coût estimatif 380 000 €
- Installation de pompes eaux grises, noires et grasses : coût estimatif 45 000 € maxi
- Installation d'un point propre pour la collecte de déchets : coût estimatif 18 000 €

Des démarches seront engagées auprès des autorités compétentes pour le financement de ces différentes actions, qui dépendra fortement des enveloppes annuelles disponibles et d'un calendrier budgétaire prédéfini.



En parallèle, une étude de la biodiversité a été menée avec l'entreprise SPYGEN sur le périmètre du port / Rivière d'abord / et ZNIEFF (récifs coralliens) afin de disposer d'un état initial et comparatif des différents milieux.

Les inventaires par ADNe consistent à réaliser des filtrations d'eau grâce à une capsule contenant une membrane (Capsule VigiDNA).

Les prélèvements ont été réalisés en surface depuis une embarcation par les équipes de la SPL OPUS spécialement formés au protocole d'échantillonnage.

Prélèvements d'échantillonnage inventaire biodiversité :



VII. INCIDENTS ET OPERATIONS INTERVENUS

7.1 Naufrage en mer – Hommage et cérémonie

Un hommage a été rendu le samedi 29 avril 2023 à un pêcheur professionnel, tragiquement disparu en mer le 18 avril 2023. Une cérémonie solennelle a été organisée sur le port de plaisance, en présence de sa famille et de plusieurs représentants de la communauté portuaire.

Un moment chargé d'émotion qui s'est achevé par un jeté de fleurs pour honorer sa mémoire. Un hommage qui rappelle à nos mémoires que la pêche est une activité risquée à laquelle s'expose chaque jour de nombreux professionnels, mais qui reste cependant une source de richesse importante pour des pays insulaires, tels notre Département.



7.2 Dégradation de navires - Feux d'artifice de la Saint Sylvestre

Le traditionnel feu d'artifice de la Saint Sylvestre organisé sur le port a généré cette année des dégradations au niveau de certains navires entreposés dans le port. Ces derniers ont subi les retombées directes des résidus de tir et ont vu leurs navires quelque peu endommagés.



Un courrier informatif a été adressé par la SPL OPUS à la Ville en vue d'une rencontre avec l'artificier et les services compétents, en vue d'engager les procédures de dédommagement ayant fait l'objet d'une déclaration de sinistre par les usagers concernés.

7.3 Acquisition de la barge « CLC LE MARIE LOUISE »

La société « CLC LE MARIE LOUISE » propriétaire d'un restaurant-bar flottant sur le port a été placée en liquidation judiciaire en mars 2023. La SPL OPUS a fait le choix de se porter acquéreur de cet équipement moyennant paiement de la somme de 45 000 €. La décision a été passée en force de chose jugée par ordonnance rendue le 7 novembre 2023. La procédure a donné lieu à un avenant n° 3 au contrat de délégation de service public, visant à intégrer le bien dans le périmètre patrimonial et fonctionnel de la DSP.



Un appel à candidature, passé en vertu des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques a été lancée en janvier 2024, pour la location du restaurant-bar flottant à un nouvel exploitant. Le contrat prendra effet au 1er semestre 2024.

VIII – Animations du port de plaisance

8.1 – 1^{ère} édition de la fête du port en collaboration avec l'OSTL

La SPL OPUS a organisé en partenariat avec l'OSTL au titre de la manifestation S'port d'abord, l'édition 2023 de la fête du port. Cet évènement a rencontré un vif succès auprès du grand public, au travers de diverses animations mises en place et notamment la valorisation des activités liées au nautisme. Les professionnels du port ont très largement contribué au succès de cette opération qui a permis de mieux faire connaître leur secteur d'activité.

En quelques chiffres

NATURE DES ACTIVITES	NOMBRE (en fréquentation ou participants)
Concours sur réseaux sociaux	225 participants
SNSM	100 sorties
KAZABUL	49 baptêmes de plongée dont 21 enfants
ANSP	57 sorties de voiliers 54 baptêmes de voiles et 35 baptêmes en optimismes
ESPACE MER	180 sorties jet ski
AUTRES SORTIES EN MER	120

Une manifestation conduite sur 2 jours avec un nombre de passages tous sites confondus estimés à 2500 personnes.

La SPL OPUS a débloqué une enveloppe de 9 700 € pour la tenue de cette manifestation.

à partir de 10h00

Samedi 11 et dimanche 12 novembre
Port de Saint-Pierre et estuaire Rivière D'Abord

De nombreuses activités sportives, éducatives et patrimoniales gratuites

Sorties bateaux - Flyboard - Marché des créateurs - Concours pêche au gros - Zumba
Démonstration sauvetage en mer avec chiens - Jet Ski - Psddite - Kayak - Tyrolienne
Quad - Accrobranche - Tir à l'arc - Escalade - Sensibilisation à la protection de
l'environnement - Découverte des nouveaux transports urbains... et bien d'autres !

Découvrez le programme
sur rendez-vous sur la page
Facebook de l'OSTL

Journée du dimanche animée par :
Karolina Castellani et
Bruno Divora

Logos des partenaires : OSTL SAINT-PIERRE, SPL OPUS, ANSP, etc.



8.2 Evènement All hippie eat

A l'initiative de la Société HIPPI EAT et de plusieurs commerçants du quartier de Terre-Sainte, un évènement festif a été organisé le 10 décembre 2023.

L'objectif de cette manifestation qui s'articulait autour d'une journée festive avec des animations acoustiques et diverses, était d'abord l'occasion de favoriser la cohésion entre les exploitants commerciaux du site, mais avait également pour finalité de redynamiser l'animation du quartier.

Pour cette première édition « Alidou et Hippi'Eat » se sont associés avec différents partenaires, tels l'Escale Gourmande, le GIE LÉONCE, le restaurant Ancre terre et mer ou encore Play touch.

Des concerts ont rythmé la journée, assortis de musiques acoustiques, rythm'n'bass, et ont réuni divers artistes Zoumine, Kanasel, Jeahy, Maki Rasta & Ony, DJ Kualo ou encore DJ Joker. 12H de musiques en extérieur et chorégraphies étaient donc au rendez-vous pour le plaisir de tous !

La manifestation a connu une forte affluence et un vif succès notamment sur le timing réservé au Sunset. Elle a pu se tenir grâce à la collaboration des services de la municipalité, notamment sur les moyens techniques (barrières etc..).

Face à l'engouement suscité, l'organisateur et les différents partenaires émettent déjà le souhait de reconduire cet évènement pour 2024.



VIII. INSTANCES ET DECISIONS

8.1 Drogations aux tarifs portuaires

Au regard des activités d'intérêt général menées par certains organismes et associations intervenant sur le domaine public portuaire, des demandes d'exonérations partielles ou totales de redevance portuaire ont été soumises, sur avis favorable de la SPL OPUS, à l'Autorité Municipale pour l'année 2023.

Suivant délibération n°28/1250 du Conseil Municipal en date du 5 septembre 2023, ces exonérations ont concerné :

- **Société Nationale de Sauvetage en Mer** : espace bureau, local 5 et 6 du quai nord, gratuité de 2 postes d'amarrage, pour un avantage en nature consenti estimé à 8820 €/an au titre des missions de secours et d'assistance en mer. La convention AOT a été établie pour une durée de 5 ans de 2023 à 2028.
- **Association des Amis de la mer** : local à usage de bureau pour un avantage en nature consenti estimé à 5430 €/an au titre des missions d'intérêt général en faveur des pêcheurs professionnels. La convention a été établie pour 5 ans de 2023 à 2028.

Enfin, par délibération n° 28/1249 du Conseil Municipal du 5 septembre 2023, des exonérations annuelles de taxes de redevances portuaires ont été accordées

- **L'Association Nautique de Saint Pierre** : redevance due 2500 € remise totale accordée pour 2 navires (Redevance payante pour le 3^{ème} emplacement)
- **L'Association des Femmes des Marins Pêcheurs de la Réunion** : redevance due de 860 € pour 1 box et 1 poste d'amarrage - remise totale accordée

8.2 Le Conseil Portuaire

Le Conseil Portuaire s'est réuni en 2 séances les 21 avril et 29 novembre 2023, en vue de se prononcer sur les différents points qui doivent lui être soumis, tels que prévu par la législation en vigueur (avenants à la délégation de service public, tarifs portuaires, etc..). Les procès-verbaux de séance sont annexés au présent rapport.

8.3 Le Comité de contrôle et d'exploitation du port

Dans le cadre de la procédure de contrôle analogue à exercer par la Ville sur la SPL OPUS, au titre du contrat de délégation de service public, le comité de contrôle et d'exploitation du port s'est réuni en 2 séances le 22 mars et le 08 novembre 2023.

IX.- QUALITE DU SERVICE

9.1 Concertation entre la SPL OPUS et les usagers du port : Le Comité Local des Usagers Permanents du Port – CLUPP

Le Comité Local des Usagers Permanents du Port – CLUPP

Le CLUPP, installé officiellement en 2021, s'est réuni en 1 séance le 14 avril 2023, à des fins de consultation notamment sur le compte de résultat 2022 du port, du budget prévisionnel 2023 ou encore les procédures de mise en recouvrement d'impayés sur l'activité portuaire.

Pratique des activités dans l'avant-port

Une réunion de concertation s'est tenue le 18 octobre 2023 avec les différents acteurs publics et privés concernant la pratique des activités dans l'avant-port. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger avec les participants sur les interdictions et risques liés notamment à la pratique des activités nautiques sur la zone concernée mais également de faire le point sur la traditionnelle et ancestrale « pêche cavale ».

9.2 Modernisation des outils et des procédures d'administration

La SPL OPUS avait amorcé dès 2021 plusieurs démarches d'amélioration de ses services en matière de communication.

Site internet

Le site internet est maintenant connu du grand public. Il permet d'apporter une information actualisée sur les services accessibles, ou encore de lancer les publications réglementaires en matière d'Autorisation d'Occupation Temporaire notamment.

Dématérialisation des procédures de signatures des contrats

La dématérialisation des contrats entamée en 2022, avec la mise en place de la signature électronique, est désormais entrée dans les pratiques administratives. L'outil a permis d'éliminer les coûts et les délais liés à la signature papier/courrier, tout en maîtrisant le processus de signature vis-à-vis du cadre juridique en vigueur.

En 2023, **327 contrats** ont été conclus par voie dématérialisés contre **309 en 2022, démontrant que ce nouvel outil de modernisation** est davantage intégré dans les pratiques des usagers du port.

Evolution du logiciel métier dédié

Pour la gestion de l'activité du port de plaisance, la SPL OPUS a investi dans le logiciel métier ALIZE en 2021. En 2023, la SPL OPUS a également souscrit au module de pointage des navires stationnés en zone technique. Cette étape s'effectue par tablette numérique et permet une remontée instantanée des données en facturation.

9.3 Nombre d'attribution de places de stationnement

La SPL a procédé à **9 attributions** effectives d'emplacements sur l'année 2023. Le Comité de contrôle a statué sur ces propositions le 22 mars 2023.

Emplacement sollicité	Nombre	Refus*
Bateaux de plaisance	8	1
Bateaux professionnels	1	

*Refusé et remplacé

Un courrier de notification est envoyé à chaque demandeur. Ces derniers disposent d'un délai de 2 mois pour acheminer leur navire dans le port. Passée cette échéance et sans réaction de leur part, les demandeurs sont informés qu'ils réintègrent la liste d'attente.

9.4 Nombre d'usagers inscrits sur les listes d'attente

Conformément au règlement intérieur du port de plaisance, une liste d'attente est tenue à jour par la SPL OPUS pour les propriétaires de navires souhaitant effectuer un séjour de plus de 12 mois, et devant donner lieu à un contrat d'occupation.

L'inscription ou la demande de renouvellement d'inscription doit parvenir au délégataire au plus tard le 1er décembre de chaque année, accompagnée des éventuelles informations relatives au navire. La demande ou son renouvellement n'est en aucun cas constitutive de droit d'occupation.

Au 31 décembre 2023, la liste d'attente sur le port Lislet Geoffroy comportait 64 demandeurs. La liste d'attente est annexée au présent rapport.

Emplacement sollicité	Nombre
Bateaux à usage professionnel	5
Voiliers	18
Bateaux de plaisance	25
Cale de radoub	16

La demande d'inscription en liste d'attente peut être faite directement auprès des services de la Capitainerie ou par saisie en ligne d'un formulaire sur le site internet du port sur www.portdesaintpierre.re

9.5 Nombre de créances ou en contentieux en cours avec des usagers

9.5.1 Créances irrécouvrables/Clients douteux

Elles concernent divers contrats :

Stationnement : pour un montant de 2062.50 €

Carénage : pour un montant de 9272 €

Locaux commerciaux : pour un montant de 170840 €

Certaines créances étant irrécouvrables (liquidation judiciaire, décès, ..) ont été provisionnées en clients douteux, et sont venues impacter le résultat d'exploitation 2023.

9.5.2 Contentieux juridiques

En 2023, la SPL OPUS a été opposée à 2 procédures en contentieux dans les affaires suivantes :

- SPL OPUS/EURL BIG SNACK PLUS : l'affaire a porté sur un référé suspensif engagé par l'exploitant visant à contester l'échéance de son AOT. La demande du requérant a été rejetée, et ce dernier condamné au versement de dépens d'un montant de 1500 € au profit de la société. La procédure se poursuit en référé au fond engagé par l'EURL BIG SNACK PLUS.

- SPL OPUS/BARTHELEMY : Propriétaire du navire dénommé OSMOSE, M. BARTHELEMY a subi lors de la houle hivernale du 28 juin 2022 un sinistre qui a endommagé son trimaran. Le navire était positionné sur la zone technique suivant un contrat de carénage longue durée signé avec l'intéressé pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2022. A noter qu'à ce jour, il est toujours stationné sur le site. M BARTHELEMY a engagé des poursuites contre la SPL OPUS et demandait réparation de son préjudice matériel et moral pour un montant de 118 217 €. La compagnie ALLIANZ ASSURANCE a missionné un avocat en défense des intérêts communs. Par avis rendu le 31 mai 2024, le Tribunal Judiciaire s'est déclaré incompétent, a renvoyé les parties à se pourvoir auprès du Tribunal Administratif et condamné l'usager à verser à la SPL OPUS et à la compagnie ALLIANZ Assurance, la somme de 1 000 € chacune au titre de dépens (fondement article 700 du code de procédure civile).

9.6 Nombre de retraits de postes de stationnement

1 retrait de poste de stationnement a été effectué au titre de l'année 2023 pour impayés.

9.7 Nombre de résiliation d'AOT

Un exploitant d'un local à usage commercial a souhaité résilier sa convention d'occupation temporaire au 30.11.2023 situé sur la zone des comptoirs du sud.

X.- DONNEES FINANCIERES

Cette partie du rapport porte sur l'analyse de l'activité du port pour l'exercice en revue, en intégrant les données financières et d'exploitation liées au contrat ainsi que les évolutions constatées par rapport à l'exercice antérieur.

Elle retrace la totalité des opérations afférentes à la gestion concédée et aux prestations annexes directement assurées par la SPL OPUS.

Les charges détaillées sont celles liées à l'exploitation du service dans le périmètre de gestion.

Les recettes mentionnées portent sur l'intégralité des sommes perçues par le concessionnaire quelle que soit leur nature (vente de carburant, prestations annexes...). Elles s'entendent ici dans la notion « chiffre d'affaires ».

10-1. Évolution du compte de résultat

COMPTÉ DE RESULTAT 2023						
DESIGNATION		REEL 2022	% du CA	REEL 2023	% du CA	Variation en € 2023/2022
Chiffre d'affaires	1	888 040 €	100%	888 188 €	100%	148 €
Produits d'exploitation		888 040 €	100%	888 188 €		148 €
Achat de marchandises	2	195 373 €	22%	234 485 €	26%	39 112 €
Consommables	3	4 985 €	1%	11 856 €	1 %	6871 €
Sous traitance	4	157 024 €	18%	132 410 €	15 %	- 24 614 €
Marge		530 658 €	60%	509 437 €	57 %	-21 221 €
Autres achats et charges externes	5	389 048 €	44%	425 808 €	48 %	36 760 €
Subventions d'exploitation		- 1 316 €	0%	-1 695 €	0 %	-379 €
Impôts et taxes	6	4 954 €	1%	5 654 €	1 %	700 €
Rémunération du personnel et charges	7	99 559 €	11%	54 577 €	6 %	- 44982 €
Excédent brut d'exploitation		38 413 €	4%	25 093 €	3 %	- 13 320 €
Dotations aux amortissements	8	15 941 €	2%	78 809 €	9 %	62 868 €
Autres produits		97 €	0%	193 €	0 %	96 €
Autres charges		8 107 €	1%	555 €	0 %	7552 €
Résultat d'exploitation		14 462 €	2%	-54 078 €	- 6%	-68540 €
Résultat financier		- €	0%	- 682 €	0 %	- 682 €
Résultat courant		14 62 €	2%	-54760 €	- 6%	-69 622 €
Résultat exceptionnel		3 930 €	0%	33 948 €	4%	30018 €
Résultat de l'exercice		18 392 €	2%	-20 812 €	-2 %	- 39 204 €
Capacité d'autofinancement		34 333 €	4%	57 997 €	7 %	23 664 €

10.2 Charges d'exploitation

En données de synthèse, les charges d'exploitation sont répertoriées ci-après poste par poste :

Achats de marchandises

Ce poste concerne l'achat consommé du carburant revendu sur le Port de Saint Pierre. La marge afférente est de 9 % (sur l'année).

Achats de services extérieurs

Il s'agit de l'entretien du port de Saint Pierre, notamment :

- les frais d'entretien du port pour 86 K€
- les frais de fourniture d'eau pour 21K€
- les frais d'électricité pour 10 K€

Frais de personnels

La masse salariale consacrée à la gestion du port de Saint Pierre se décompose donc au 31 décembre 2023 comme suit :

- Rémunération desservis aux agents (prime exceptionnelle du 13^{ème} mois, indemnités de fonction..)
- Equipe sanitaire pour 5% de leur temps
- Quotepart concernant les salaires du personnel administratif.

Autres achats et charges externes

Ce poste est principalement composé des frais suivants :

- Mise à disposition du personnel pour 251 K€;
- Redevance du port pour 70 K€;
- Maintenance informatique pour 15 K€;
- Frais de téléphonie pour 8 K€;
- Frais bancaires pour 8 K€;
- Quotepart d'autres charges de fonctionnements pour 74 K€.

Dotations aux amortissements et provisions

Ce poste est constitué :

- De l'amortissement du logiciel Alizée
- De l'amortissement des investissements du port (station de carburant, pylônes de balisage et élévateur)
- Des provisions « clients douteux »
- De la quote-part d'amortissements généraux

10.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2023 se solde par un **déficit de 20 812 €**. Malgré l'effort consenti pour maintenir les dépenses, la gestion du port reste coûteuse. Les frais liés aux immobilisations avec la livraison des derniers équipements (élévateur et pylônes) viennent fortement impacter le résultat. En parallèle, le poste d'activité des locaux commerciaux a connu une baisse importante des recettes attendues, en raison de la liquidation du CLC Marie Louise ou encore aux résiliations d'AOT (provisionnées pour 25 000 €). Des impayés concernent également le poste de stationnement. Malgré les procédures engagées, certaines situations ne pourront pas être régularisées et devront être mises en état de pertes irrécouvrables. Une veille devra être de mise en 2024 pour rétablir une situation à l'équilibre conforme à l'esprit de la Délégation de Service Public, sans toutefois affecter la qualité des services offerts aux usagers du port.

10.4 Investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du port de plaisance sont réparties en 3 catégories :

- Les travaux d'entretien courant et de maintenance
- Les équipements et travaux de renouvellement non programmés à la charge du concessionnaire
- Les dépenses afférentes au programme d'investissement, de renouvellement et de mise en sécurité des ouvrages

Le tableaux ci-dessous présentent les différentes dépenses engagées et réalisées en 2023 :

TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT ET DE MAINTENANCE		
Désignation /Poste Comptable	Montant HT	Montant TTC
TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ET MAINTENANCE		
Plan d'eau, poste d'amarrage, Matériel de confort, matériel et outillage, signalisation, maintenance des différents moyens de protection etc..	86 0000 €	93 310 €
Sous total 1	86 000,00 €	93 310 €
EQUIPEMENTS ET TRAVAUX NON-PROGRAMMES		
Sous total 2	6550 €	7 106.75 €
TOTAL 1+2	92 550 €	100 476.75 €

S'agissant des dépenses afférentes au programme d'investissement, les éléments sont rapportés à l'article 6.2 du présent rapport.

10.5 Les conditions financières du contrat et conditions de révision

Redevance versée

Conformément aux stipulations contractuelles de la Convention de délégation de service public pour le port de plaisance Lislet Geoffroy, la SPL OPUS a procédé au paiement d'une redevance annuelle de 70 000 € au profit de la Ville de Saint-Pierre, Autorité Portuaire.

Avenant n°3 au contrat de DSP

Dans le cadre de l'acquisition par la SPL OPUS du restaurant-bar flottant, ancienne propriété de la société CLC LE MARIE LOUISE, un avenant n°3 a été conclu avec la Ville de Saint-Pierre à des fins d'intégrer cet équipement dans le périmètre fonctionnel et patrimonial de la délégation de service public. L'avenant a été présenté au Conseil Portuaire réuni en séance le 29 novembre 2023 et approuvé au Conseil Municipal du 14 décembre 2023. Il a été signé le 24 janvier 2024. Il a donné lieu à une réactualisation du plan de financement, ramené à 559 683 €.

XI.- DONNEES COMPTABLES

11.1 Méthode d'établissement

Pour établir ces comptes, les charges ont été affectées à la réalité de leur engagement pour la seule activité du port de plaisance.

11.2 Modes d'imputations

Aucune imputation particulière n'a été effectuée au titre des éléments de calcul pour la détermination des produits et charges directs. Le résultat est déterminé comme l'année précédente par la réalité de la comptabilité de SPL OPUS.

11.3 Variations du patrimoine immobilier intervenues sur l'année 2023

FOURNISSEURS	DESIGNATION MATERIELS	DATE ACQUISITION	PRIX ACQUIS.	BASE AMORTISSEMENT	CUMUL AMORTIS. 2023	VALEUR NETTE COMPTABLE	DUREE AMORT.
APR	Elévateur à bateaux 15 T	10.03.2022	268 432 €	268 432 €	30 997.51 €	237 434,49 €	7 ans
M.BRICOLAGE	Nhp premium	13.03.2023	659 €	659 €	175.74	483.26 €	3 ans
ETH TELECOM	Pylônes de balisage	24.03.2023	59 523 €	59 523 €	6 542,81	52 980,19 €	7 ans
RM STOR	VTT ELEC	15.06.2023	1899.50 €	1899.50 €	206,83	1 692,67 €	5 ans
CATOI	CHAUFFE EAU	20.09.2023	1 680,00 €	1 680,00 €	94.27	1 585,73 €	5 ans
CATOI	SHERPMATIC 8 MARCHES	20.09.2023	1 251,93 €	1 251,93 €	70,25	1 181,68 €	5 ans
SELARL HIROU	Barge flottante	12.12.2023	41 474.65	- €	- €	41 474.65 €	0
SOUS TOTAL 2023 MIS EN CONCESSION			374 920.08 €	333 445.43 €	38 087.41 €	336 832.67 €	

11.4 Situation des biens et immobilisations du concessionnaire

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables globalisées (2021 à 2023)

10PUS - SA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE O.P.U.S (OPTIMISATION DES

Inventaire (par n° de plan comptable)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Exprimé en euros

N° Immo.	Désignation	Valeur entrée	Fournisseur Amort. début	Dotation	Amort. fin	Date Acquis.	VNC	Durée	Qté restante
Visa et annotations									
Compte n° 220000	Immobilisations mises en conce								(Suite)
C11102	J.B.F.C 52/2021 CLIMATISATION	835,00	187,88	167,00	354,88	16/11/2021	480,12	5 ans.	1,00
C20300	TOUTALU FC0991 PORTILLON	6 400,00	693,33	914,29	1 607,62	28/03/2022	4 792,38	7 ans.	1,00
C20301	REPLACEMENT DE PI	14 460,00	1 629,62	2 065,71	3 695,33	17/03/2022	10 764,67	7 ans.	1,00
C20400	EMIR LP006591	70 288,00	5 606,30	10 041,14	15 647,44	19/04/2022	54 640,56	7 ans.	1,00
C20500	Runtechnique FA22050670	2 236,80	208,59	319,54	528,13	06/05/2022	1 708,67	7 ans.	1,00
C20501	Runtechnique FA22050669	2 236,80	208,59	319,54	528,13	06/05/2022	1 708,67	7 ans.	1,00
C30302	NHP PREMIUM 190-12	659,00		175,74	175,74	13/03/2023	483,26	3 ans.	1,00
C30303	ELEVA TEUR A BATEAUX 15 TONNES	268 432,00		30 997,51	30 997,51	10/03/2023	237 434,49	7 ans.	1,00
C30304	PYLONES 6.50 MET 10 M	59 523,00		6 542,81	6 542,81	24/03/2023	52 980,19	7 ans.	1,00

Inventaire (par n° de plan comptable)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Exprimé en euros

N° Immo.	Désignation	Valeur entrée	Fournisseur Amort. début	Dotation	Amort. fin	Date Acquis. VNC	Durée	Qté restante
Visa et annotations								
Compte n° 220000	Immobilisations mises en conce					(Suite)		
C30600	VTT ELEC RM STOR					15/06/2023		1,00
		1 899,50		206,83	206,83	1 692,67	5 ans.	
C30900	CHAUFFE EAU		CATOI			20/09/2023		1,00
		1 680,00		94,27	94,27	1 585,73	5 ans.	
C30901	SHERPMATIC 8 MARCHES		CATOI			20/09/2023		1,00
		1 251,93		70,25	70,25	1 181,68	5 ans.	
C31201	Barge		SARL HIROU			12/12/2023		1,00
		41 474,65				41 474,65	0 an.	
Sous-total		485 559,83	19 212,26	52 978,88	72 191,14	413 368,69		

11.5 Programme pluriannuel d'investissement

PLAN DE FINANCEMENT SUR 5 ANS

Plan de financement	EMPLOIS			TOTAL
	2021	2022	2023/2025	
Station service		74 614 €		74 614 €
Logiciel	8 580 €			8 580 €
Caméra de surveillance	876 €			876 €
Portillon Aluminium	3 472 €			3 472 €
Climatisation	906 €			906 €
Souffleur	810 €			810 €
Elévateur		265 631 €		265 631 €
Balises + pose		69 460 €		69 460 €
Bouches incendie		14 460 €		14 460 €
Acces Ponton		10 874 €		10 874 €
Dispositif de mouillage			65 000 €	65 000 €
Barge Le port			45 000 €	45 000 €
TOTAL DES EMPLOIS	14 644 €	435 039 €	110 000 €	559 683 €

	RESSOURCES					TOTAL
	01/01/2021	01/04/2022	01/09/2022	01/12/2022	01/09/2023	
Emprunt PGE	110 000 €					110 000 €
Aide FEAMP		36 269 €	41 676 €	79 690 €		157 635 €
Aide CPN		12 090 €	17 892 €	26 563 €		56 545 €
Aide Mairie				106 253 €		106 253 €
Fonds propres	84 250 €					84 250 €
Emprunt barge					45 000 €	45 000 €
TOTAL DES RESSOURCES	194 250 €	48 359 €	59 568 €	212 506 €	45 000 €	559 683 €

XII - PERSPECTIVES 2024

La SPL OPUS poursuivra pour l'année 2024 le programme d'investissement, de renouvellement et de mise en sécurité des ouvrages du port, tel qu'inscrit à l'annexe 4 de la convention de concession de service public. Il s'agira notamment :

- D'effectuer les travaux courants d'entretien et de maintenance du port : au-delà des frais d'entretien habituels, plus de 55 000 € supplémentaires ont dû être injectés pour la réfection de la barge (expertise, coque, toiture)
- De renouveler les dispositifs de mouillage du Bassin Radoub pour une enveloppe de 51 000 €.
- Enfin, et plus récemment, ont dû être réalisés en urgence des travaux dans le chenal d'accès, pour la fourniture et mise en place d'un balisage provisoire, suite à l'apport de sédiments de la rivière d'Abord. Cette opération s'est élevée à plus de 5 300 € et les dépenses correspondantes ont été imputées en travaux non programmés.

Dans la continuité de l'étude de diagnostic environnemental qu'elle a fait réaliser, la SPL OPUS engagera avec la Ville la réflexion pour l'aménagement d'une aire de carénage dédiée à la récupération des effluents et d'un point de collecte sélectif des déchets. Ces deux actions, bien qu'étant prioritaires, ont un coût d'investissement élevé (+ de 425 000 €) et leur réalisation sera tributaire des financements disponibles et mobilisables.

XIII - CONCLUSION

L'exercice 2023 est donc marqué par un résultat déficitaire, impacté en grande partie par les frais de dotations aux amortissements et les dépenses provisionnées pour les pertes de recettes de loyers commerciaux du CLC MARIE LOUISE.

Il conviendra de suivre avec rigueur les dépenses fonctionnelles du port de plaisance, pour maintenir l'équilibre financier de la DSP, la qualité des services offerts aux usagers.

ANNEXES

- Procès-Verbaux réunions du conseil portuaire
- Tarifs 2023
- Délibérations portant exonérations de redevances portuaires pour l'année 2023
- Délibération et avenant n° 3 à la convention de concession de délégation de service public
- K/BIS SPL OPUS
- Assurance Responsabilité Civile 2023